

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 1 OFFRE



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service de la gestion du territoire un ou une :

CHEF-FE DE PROJETS (COLLABORATEUR/TRICE TECHNIQUE) AMENAGEMENT ET URBANISME

Degré d'occupation : 80 % - 100 %

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction : 1^{er} octobre 2026 ou date à convenir

Votre mission :

- Sous la direction du Responsable du service, vous pilotez des projets d'envergure ou plus restreints dans les domaines de l'aménagement, du génie-civil, de l'urbanisme et/ou en lien avec les autres secteurs du service
- Vous dirigez les projets confiés à des tiers mandataires et assurez la représentation du Maître de l'ouvrage
- Vous gérez d'autres tâches courantes relevant du domaine de la gestion du territoire communal
- Vous gérez les tâches administratives inhérentes à la fonction

Votre profil :

- Vous êtes ingénieur HES dans le domaine de l'architecture du paysage, de l'urbanisme, du génie-civil ou de l'architecture, ou vous bénéficiez d'une formation jugée équivalente
- Vous avez une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un poste similaire
- Vous maîtrisez les outils informatiques, MS Office, Adobe, Autocad
- Vous avez la capacité à travailler de façon autonome
- Vous avez une connaissance de base de la langue allemande
- Une formation et/ou une expérience dans la gestion de projet est un plus

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Fabrice Aubert, responsable du Service de la gestion du territoire, par téléphone : 032/752.10.80 ou par courriel : fabrice.aubert@neuveville.ch.

Intéressé/e ? En cas d'intérêt pour le poste, veuillez déposer votre candidature via l'annonce Jobup en y joignant votre dossier complet comprenant votre lettre de motivation, votre curriculum vitae, vos certificats et vos diplômes jusqu'au 23 août 2026.



Les candidatures seront traitées en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait des poursuites seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, août 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : Martin Reber, chemin des Epinettes 4, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Martin Reber, chemin des Epinettes 4, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 927, chemin des Epinettes 4, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Est

Inventaire fédéral des paysages

Dérogation : Art. 32 RCC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Aménagement d'une place de parc extérieure, démolition et reconstruction d'un muret

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 14 août 2026 au 14 septembre 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 août 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Paroisse réformée de La Neuveville, par M. Pascal Aegerter, Grand-Rue 13, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 123, au lieu-dit : « Chemin de la Blanche-Eglise 1 », commune de La Neuveville.

Projet : rénovation partielle des façades Est, Nord et Ouest de la tour de la Blanche-Eglise.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP G.

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection, sous protection de la Confédération depuis le 26.09.1911, protégé par ACE depuis le 27.09.1911 et par contrat avec le canton de Berne depuis le 25.09.2025, ensemble bâti D.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 septembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 août 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Jacqueline et Peter Schöfer, Stockackerweg 25, 2564 Bellmund

Auteur du projet : Maibach Gartenbau GmbH, Gasse 27, 2553 Safern

Emplacement : Parcelle 1554, route du Château 46, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone protégée : Inventaire fédéral des paysages

Dérogation : Art. 15 RCC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de l'ancien mur de soutènement en traverses de chemin de fer par un mur en pierre du Jura, remplacement des dalles de terrasse.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 14 août 2026 au 14 septembre 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 août 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire 2440/2022-16156 délivré par la Municipalité de La Neuveville le 2 octobre 2023

Requérants : Emmanuel Zufferey et Ngoc Khanh Vu, Chemin des Plantes 17, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Claude Wampfler, Lindenstrasse 15, 2552 Orpund

Emplacement : Parcelles 1315 et 1765, chemin des Plantes 17, 2520 La Neuveville

Zone : Plan de quartier « les Plantes »

Projet : Installation d'une pergola métallique ouverte et d'un cabanon en bois

Prolongation de la validité du permis jusqu'au 2 novembre 2028

Les oppositions, uniquement contre la demande en prolongation de la durée de validité, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 14 septembre 2026 au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville.

La Neuveville, le 14 août 2026

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur la dépense périodique d'un montant de CHF 172'550.- TTC pendant 4 ans (2028-2031) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale, a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 26 du 3 juillet 2026 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 14 août 2026

Le Chancelier Municipal

G. Migliorini

Municipalité de La Neuveville

Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal abrogeant l'Ordonnance sur le temps de travail annualisé et sur les allocations dans l'administration municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 25 du 26 juin 2026 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Cette ordonnance est ainsi abrogée avec effet rétroactif au 30 juin 2026.

La Neuveville, le 14 août 2026

Le Chancelier Municipal

G. Migliorini

Municipalité de La Neuveville

Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de l'Ordonnance relative au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (OIPE) de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 25 du 26 juin 2026 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} août 2026.

La Neuveville, le 14 août 2026

Le Chancelier Municipal

G. Migliorini

Municipalité de La Neuveville

Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de l'Ordonnance sur le personnel de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 25 du 26 juin 2026 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Cette ordonnance est entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} juillet 2026.

La Neuveville, le 14 août 2026

Le Chancelier Municipal

G. Migliorini

Municipalité de La Neuveville

Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de la révision partielle de l'Ordonnance sur les tarifs des émoluments de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 25 du 26 juin 2026 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} août 2026.

La Neuveville, le 14 août 2026

Le Chancelier Municipal

G. Migliorini

Bilan de la saison estivale à La Neuveville

La saison estivale a une nouvelle fois été particulièrement vivante à La Neuveville. Des manifestations telles que le Maracana, les animations en Vieille-ville et les différents rendez-vous organisés par nos sociétés locales ont contribué à créer des moments de rencontre, de convivialité et de partage appréciés par un large public durant les vacances estivales.

Cette vitalité peut toutefois entraîner certaines nuisances pour le voisinage, notamment en matière de bruit, de circulation, de stationnement ou de propreté. Nous tenons à remercier les riverains et riverains pour leur patience ainsi que pour les remarques constructives qui nous ont été adressées.

Les échanges menés avec les organisateurs ont permis d'apporter plusieurs améliorations au fil de la saison et de mieux tenir compte des réalités du voisinage. La Commune poursuivra ce dialogue afin de rechercher, pour chaque manifestation, un équilibre entre l'engagement indispensable de nos comités et associations, l'animation de notre cité et le respect de la tranquillité des habitantes et habitants.

Faire vivre La Neuveville est une responsabilité collective. C'est par l'écoute, le respect mutuel et la recherche de solutions concrètes que nous pourrions continuer à proposer de beaux événements tout en favorisant une cohabitation harmonieuse.

Le Conseil Municipal



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Avis de construction

Requérant : M. Francis Conrad, Route de Chasseral 6, 2518 Nods.

Auteur du projet : Helvetiqua Sàrl, Route de l'Ancienne Papeterie 106, 1723 Marly.

Emplacement : parcelle N° 114, au lieu-dit : « Route de Chasseral 6 », commune de Nods.

Projet : remplacement du système de chauffage au bois par l'installation d'une pompe à chaleur air-eau à l'intérieur d'un bûcher.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : VA.

Zone de protection : PPS EB-A.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, classé par arrêté du conseil exécutif du 19.03.1997, objet C et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 septembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Cour-telary.

Courtelary, le 14 août 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le lundi 17 août de 14 h à 15 h 30 devant l'église.

Ouverture de la nouvelle déchetterie

C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons l'ouverture de votre nouvelle déchetterie communale, située à la route de Lignières 22 dès le

Samedi 22 août 2026

Dans un premier temps et pour une courte durée, les bennes pour le verre, le métal et le carton seront probablement posées à l'extérieur du bâtiment. Elles seront ensuite intégrées dans le bâtiment.

La benne à déchets verts, actuellement sur le parking près de l'impasse des Lutins, prendra place à la nouvelle déchetterie dès la date ci-dessus.

Les jours et les heures d'ouverture ne subissent aucune modification pour l'instant.

Une inauguration officielle sera organisée à une date ultérieure qui vous sera communiquée par le biais du courrier de La Neuveville.

Comme signalé par David Hänni lors de la dernière assemblée communale, vos remarques quant à l'utilisation de la nouvelle déchetterie et des possibilités constructives d'amélioration sont les bienvenues.

Conseil communal

Commune mixte de Nods

Incinération des déchets en plein air

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des déchets naturels secs provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

Conseil Communal

Commune mixte de Nods

Plantation et élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles le long des chemins du remaniement

- Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple : le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2026

Administration communale

Pourquoi ai-je besoin d'un
accompagnement
pour aller en cours à
l'université ?

Ma vie avec l'épilepsie.

#EpilepsiePourquoi

epi suisse



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles
Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	26.10.26	26.10.26	Foire de Diesse
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal
«Le Bâttoir», entre 11h et 12h
Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h30 et 14h30
Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval
Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45
et 15h45

Attention changement du jour
et des heures de passage!

Lundi 17 août, Diesse à 15h45-16h45, Prêles 17h15-18h15, Lamboing 18h30-19h30

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. Patrick Turuvani, Les Mouchettes 13, 2515 Prêles

Auteur du projet: M. Hasib Ferhatovic, Rue des Tunnels 28, 2000 Neuchâtel

Propriétaires fonciers: M^{me} et M. Turuvani Céline et Patrick, Prêles

Projet: Installation d'une pompe à chaleur air-eau en remplacement du système de chauffage existant, parcelle N° 2113, Les Mouchettes 13, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juillet au 16 août 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juillet 2026

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. Yves Bolliger, Derrière la Chaux 3a, 2516 Lamboing

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Propriétaires fonciers: M^{me} et M. Céline et Patrick Bolliger, Lamboing

Projet: Remplacement d'une pompe à chaleur intérieure par une nouvelle pompe à chaleur extérieure, parcelle N° 2457, Derrière la Chaux 3a, village de Lamboing

Zone: mixte B

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juillet au 16 août 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juillet 2026

L'administration communale

Foire de Diesse - Lundi 26 octobre 2026

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la foire de Diesse aura lieu

le lundi 26 octobre 2026

Nous invitons cordialement les commerçants, artisans et créateurs de la région à y participer!

Le délai d'inscription est fixé au 2 octobre 2026.

Tarifs

Locaux	Externes
Fr. 20.- pour 3m	Fr. 30.- pour 3m
Fr. 25.- pour + de 3m	Fr. 35.- pour + de 3m

Renseignement et inscription: animation.plateau@gmail.com ou 079 315 99 49

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.00/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Fête Nationale à Prêles

Le conseil communal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes suivantes pour leur engagement et leur aide à l'organisation et à la réussite de notre fête nationale:

- M. Gabriel Zürcher, président de la commission de gestion, ainsi que M. Stéphane Rouèche pour leur présence et leur allocation officielle.
- Le Brassband du Plateau de Diesse pour l'animation musicale de la partie officielle.
- La troupe du cirque Tocati pour l'initiation aux roulades et jonglages.
- La clown étoile pour ses superbes sculptures en ballons.
- Dan Brecker pour son show rock.
- La Boucherie Jacot et Mademoiselle Céline pour avoir ravi les papilles.
- La commission d'animation pour leur dévouement à la mise sur pied de cette manifestation, ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré bénévolement au bon déroulement de la fête.

Grâce à eux, la manifestation a remporté un franc succès auprès de la population.

Le conseil communal

Sortie annuelle des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Tous les aînés de la commune sont invités à la sortie annuelle qui aura lieu:

Mercredi 9 septembre 2026 Rendez-vous à 9h00 au Bâttoir de Diesse

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de vous inscrire jusqu'au vendredi 4 Septembre 2026 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de Juillet et Août.

La commission des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2026

Dans sa séance du 10 août 2026, le conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2026.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Prêles, le 14 août 2026

L'administration communale

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Association du Stand de Tir Nods – La Neuveville – Enges

Tir obligatoire au Stand de tir de Nods, dernières séances 2026

La dernière séance de l'année du tir obligatoire à 300 m sera organisée au Stand de tir intercommunal de Nods le **jeudi 20 août 2026 de 18h à 19h30** et le **samedi 22 août 2026 de 9h à 11h30**.

Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires de même que les documents (étiquettes et coordonnées individuelles) reçus à cet effet par l'administration militaire. Il est conseillé de prendre les précautions d'usage.

Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour ces derniers rendez-vous de tir obligatoire dans la région.

Société de tir de Campagne Nods

Association du Stand de tir La Neuveville – Nods-Enges

PAROISSES**PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE****Vendredi 14 août**

Course de la solidarité à Prêles au profit d'un projet de l'EPER au Honduras. Infos et inscriptions sur le site www.coursedelasolidarite.ch

Dimanche 16 août

10h, culte à Nods

Dimanche 23 août

10h, culte de remerciement à la Blanche Eglise pour et par la pasteure Marianne Chappuis

Mercredi 26 août

18h, vernissage de l'expo photos -les domaines viticoles de La Neuveville

Dimanche 30 août

10h, culte régional à la fête villageoise de Nods

Le chant et le groupe de prière sont en pause estivale, ils reprendront le 26 août.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
 Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
 Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
 Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch**KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE****Sonntag, 16. August**

11 Uhr, Berghütte Turnverein Twann, Spitzberg: Spitzberg-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und der Alphon-Formation Jurablick (Bruno Steiner & Co). Anschliessend Apéro und Mittagessen mit dem Turnverein Twann.

Pikettdienst

14 bis 16. August: Pfrn. Ina Murbach (077 465 87 25)

17. August bis 6. September: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch**PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE****Messes dominicales****Dimanche 16 août 2026, 10.00,****Messe patronale,****Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville**

Dimanche 23 août 2026, 10.00,

Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 30 août 2026, 10.00,

Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 30 août 2026, 10.00,**Célébration œcuménique,****Fête villageoise de Nods****Célébrations et événements spéciaux**

Dimanche 16 août 2026, 10.00

Messe de l'Assomption, messe quadrilingue (F/D/I/E), Ste-Marie, Bienne

Sortie des aînés: sur les pas de saint Nicolas de Flüe

Un beau programme attend les aînés de notre Unité pastorale! Cette année, nous partirons à la découverte de Sachseln, sur les pas de saint Nicolas de Flüe et de Dorothee Wyss, dans un esprit de fraternité, de découverte et de ressourcement.

Les aînés de La Neuveville et du Plateau de Diesse partiront le mercredi 16 septembre 2026. Départ à 07.30 de La Neuveville, devant la poste, et retour prévu aux alentours de 19.00. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire jusqu'au 9 septembre auprès du secrétariat:

tél. 032 329 56 01 ou communaute.francohone@kathbielbienne.ch.

Programme de la sortie des aînés:

- Pause café-croissant en cours de route
- 11h: découverte et visite de l'église paroissiale et de pèlerinage Saint-Théodule, qui abrite le tombeau de saint Nicolas de Flüe
- 12.30: repas au monastère de Bethanien
- 15h: découverte du Lumeum – Niklaus & Dorothee Alive, une expérience immersive à 360° qui fait revivre l'histoire de Nicolas de Flüe et de Dorothee Wyss à travers la lumière, le son et l'image
- 16.45: départ pour le retour dans nos foyers respectifs

Prix: 50 CHF par personne, 90 CHF par couple, à payer directement dans le car.

www.upbienne-laneuveville.ch**PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES****Course de la Solidarité**

Ce vendredi 14 août, dès 17h00 à la halle de sport de Prêles, info: www.coursedelasolidarite.ch

Dimanche 16 août

Culte à 10h00 à Nods

Recueillement

Reprise des rencontres, jeudi 20 août, 13h30, église Diesse

Dimanche 23 août

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS**Dimanche 16 août**

Temple de Nods à 10h, Cène.

Dimanche 23 août

Blanche Église à 10h, remerciement à la pasteure Marianne Chappuis

Présence à la fête villageoise de Nods:

Dimanche 30 août, célébration œcuménique dans le cadre de la fête du village de Nods à 10h sur le thème le Seigneur des A'Nods.

Attention, la célébration aura lieu sur la scène à côté de la fontaine et non au battoir. Stand de la paroisse à découvrir à l'issue de la célébration.

Groupe de lecture biblique:

Reprise le mardi 18 août à 9h à la maison de paroisse

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch**EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE**

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch**Pasteurs**

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
 (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles**SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE**

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
 Tél. 032 751 40 61 – www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
 Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
 Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
 Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
 Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastoral, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du: Lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Samedi et dimanche: 9h à 15h. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h
du 25 avril au 25 octobre 2026

Expositions temporaires:

Girouette, gargouille & cie et L'éloquence des murs

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: Sammeln | collectionner

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de
13h30 à 17h

www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

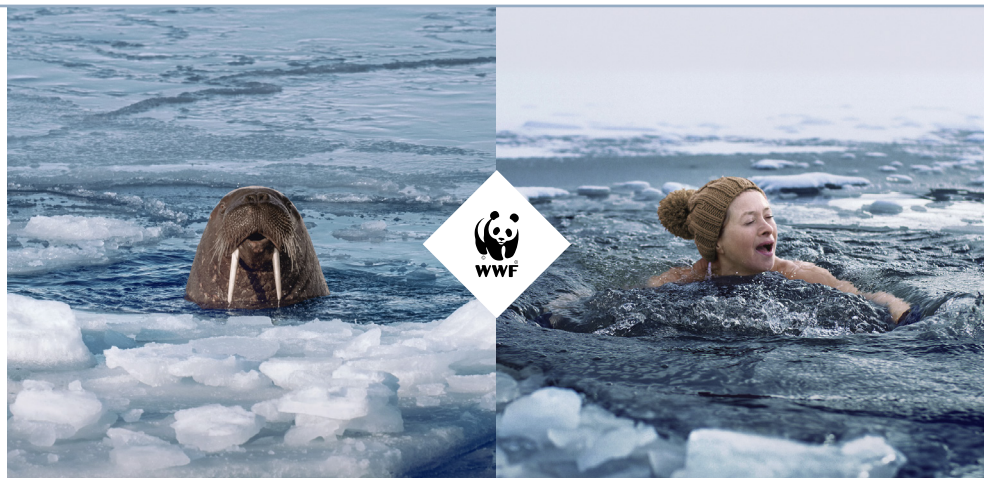
FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre,
contribution appréciée. www.fhvl.ch.

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau
de Diesse, de Nods et de Lignières dans l'Agenda du
Plateau: www.plateau-vivant.ch



La nature, c'est notre vie.
Prenons soin des deux.



informations pratiques



LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville

Place du Marché 3

2520 La Neuveville

Téléphone: 032 752 10 00

Site internet: www.laneuveville.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Lundi et mardi matin de 8h30 à 11h30, lundi et mardi après-midi de 13h45 à 16h15.
- Jeudi matin de 8h30 à 11h30, jeudi après-midi de 13h45 à 17h45.
- Mercredi et vendredi fermé



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2

2515 Prêles

Téléphone: 032 315 70 70

Courriel: info@leplateaudediesse.ch

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Lundi matin de 8h à 12h, lundi après-midi de 14h à 18h
- Mardi, mercredi et vendredi matin de 10h30 à 11h30, après-midis fermées.
- Jeudi matin de 8h à 11h30, jeudi après-midi de 14h à 16h.

La permanence téléphonique est assurée du:

- Lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h
- Vendredi de 8h à 11h30



NODS

Administration communale

Place du Village 5

2518 Nods

Téléphone: 032 751 24 29

Courriel: commune@nods.ch

Site internet: www.nods.ch

Heures d'ouverture des bureaux

- Lundi de 16h à 18h
- Mercredi de 9h30 à 11h30
- Jeudi de 8h à 9h30 à 11h30